COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 5 avril 2023

Présidence	: M.	**Nicolas**	**BÜCHLER**
Secrétaire	: Mme	**Céline**	**MORIER**
Les scrutateurs	: Mme	**Claudia**	**HISCHENHUBER**
	M.	**Samuel**	**ROCH**

Objet : **Le rapport-préavis No 04/2023 relatif à la participation à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants ; à l'octroi, à cet effet, d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum ; à l'octroi d'une subvention de CHF 60'000.-, à porter aux budgets 2024 à 2027, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants ; à la réponse au postulat de M. Emmanuel Gétaz, pris en considération le 9 octobre 2008, «Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que service de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées » et à la pétition de M. Gabriel Nicoulin et consorts, prise en considération le 12 décembre 2012, « Pour une exploitation continue du bâtiment de la Gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB».**

Vu le préavis de la Municipalité No 04/2023 du 10 février 2023

Vu le rapport de la commission formée de Mme Anne Duperret, *Présidente*
Membres : Mme Claudia Hischenhuber
MM. Ihab Al Jundi, Christian Fürst, Laurent Gilliard, Mario Gori, Dominik Hunziker, Silvano Pozzi, Quentin Talon, Michel Zulauf

après délibération,* le Conseil communal de Montreux *par 85 OUI, 0 NON, 1 abstention et 1 récusation, décide:

1. de participer à la création d'un espace multiservice au rez-de-chaussée du Buffet de la Gare des Avants ;
2. d'octroyer, à cet effet, en 2023, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants, à compenser par prélèvement sur la provision « participation à des événements ou à des institutions à caractère public », compte No 9281.180 ;
3. de porter au budget pour 4 ans, au plus tôt en 2024, une subvention d'exploitation de CHF 60'000.-, en faveur de la Fondation de la Gare des Avants sur le compte No 150.3658 « subventions aux institutions » ;
4. de prévoir une analyse et un rapport de la situation, après 3 ans d'activité, en 2027, permettant de redéfinir les conditions futures du partenariat avec la Fondation ;
5. de couvrir ces dépenses par les fonds disponibles en trésorerie ;
6. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;